

Villabé, le jeudi 13 janvier 2022

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,

JEUDI 20 JANVIER 2022
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

En application de la loi du 10 novembre 2021, le public dans la salle sera limité à 10 personnes, les débats seront aussi accessibles de manière électronique sur le site « *youtube* » de la mairie.

Le port du masque est obligatoire et les gestes barrières seront respectés.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 01.** Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 02.** Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2021
- 03.** Adoption du règlement intérieur des temps extrascolaires
- 04.** Contrat de relance du logement
- 05.** Avenant d'adhésion de la commune de Villabé à la convention cadre de participation financière relative à la maintenance du logiciel de gestion du droit des sols et foncier cart@ds.
- 06.** Décision Modificative n°3

Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

